faire à ses frais les réparations jugées opportunes et dans un genre aussi hygiénique que moderne. Les désirs de ce bienfaiteur, qui tient à rester inconnu, ont été exécutés fidèlement. Plusieurs autres amis des orphelins ont aussi fait preuve de générosité, aidant à meubler cette maison; un d'eux a donné \$ 100.00 pour l'ornementation de la petite chapelle; les vases sacrés, ornements, etc., sont aussi des dons des amis du pauvre.

Finalement, les choses allèrent si vite et si bien que le 1° novembre le petit Hôpital des Incurables, dit de « Gethsémani », pouvait ouvrir ses portes à quatre petits orphelins atteints de consomption. Ils sont sous les soins de trois religieuses et de deux personnes âgées.

Le 6 novembre, premier vendredi du mois, le Rév. A. Godbout, aumônier des Sœurs de la Charité, célébrait la première messe dans ce modeste sanctuaire. Notre-Seigneur daignait y descendre, y établir sa demeure. Désormais, il sera le consolateur de cette petite famille, sa force aux heures des ennuis et des douleurs. Habitués à vivre dans l'intimité du bon Maître et sous son toit, les habitants de l'Hôpital des Incurables verront sans frayeur arriver leur dernier soir. — Après Gethsémani — le Ciel.

Répondant à la demande qui lui était faite de dresser un nouvel autel au Dieu de toute consolation, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque écrivait ce qui suit: « J'autorise la Communauté des Sœurs de la Charité à garder le Saint Sacrement dans le nouvel hôpital des Incurables. Ce n'est pas là que Notre-Seigneur sera le moins bien traité. Les panvres malades qui voient la mort s'approcher d'eux ont une piété solide et réfléchie que la plupart des gens du monde n'ont pas; ils sont si heureux d'avoir le bon Maître avec eux, de pouvoir l'adorer, le remercier, le prier aussi souvent qu'ils en ont le désir. Oh! oui, je veux que Notre-Seigneur soit là pour leur donner courage et consolation dans leurs souffrances. » Se rendant au désir de son représentant, croyons-le, Jésus sera là aujourd'hui, demain, tant que subsistera le petit Hôpital.

Le fondateur de l'Hôpital des Incurables mis pour condition de son don que ladite Maison, vu son exiguïté, soit pour l'usage exclusif des phtisiques de l'Hospice des Sœurs de la Charité. S.